

par  
**Marion  
PUISSANT**



**25 & 26 mai 2023**  
Centre social  
François Marchetti  
Paese Novu - BASTIA



# Les responsabilités juridiques *des directeurs d'ESMS*



## PRE-REQUIS :

**Travaillant dans le  
médico-social**

## PUBLIC CONCERNÉ :

Directeurs, adjoints,  
chefs de service.

## DURÉE :

**14 heures  
2 journées**

## TARIF :

**460 €  
la session/personne**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
- Opérer une meilleure gestion des risques et prévenir les risques contentieux
- Mesurer l'impact juridique de l'exercice de la fonction de directeur
- Assurer une prise en charge de qualité des personnes accueillies

## MOYENS TECHNIQUES ET MOYENS D'ÉVALUATION

- Support power point
- Questionnaires d'évaluation des connaissances en début et fin de formation
- Cas pratiques et mises en situation

## SUPPORT PEDAGOGIQUE

Remis en support papier ou  
électronique.

## SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de présence

## DELAI D'ACCES

8 jours

**25 & 26  
mai  
2023**



**Centre social  
François Marchetti  
Paese Novu - BASTIA**

## **Formatrice : Marion PUISSANT**

Avocate en droit public, sanitaire, social et médico-social et des droits des personnes en situation de handicap.

### **PROGRAMME**

- Présentation des participants, des attentes, des objectifs et du déroulé de la formation
- Les grands principes de responsabilité en droit français
  - Les différents types de responsabilités en droit français (civile contractuelle et extracontractuelle, pénales, administratives et disciplinaires/déontologiques).
  - Les conséquences sur l'organisation du système juridique français.
  - L'importance des recommandations professionnelles dans l'appréciation des responsabilités.
- La responsabilité civile
  - Les différents cas de responsabilité civile : le fait personnel, le fait d'autrui, le fait des choses.
  - L'identification de la source de l'engagement de la responsabilité (l'importance du contrat en ESSMS).
  - Les conditions d'engagement de la responsabilité (une faute, un préjudice, un lien de causalité).
  - Les causes exonératoires de responsabilité.
  - Responsabilité personnelle du professionnel notamment s'il est salarié, responsabilité de l'établissement et responsabilité de l'organisme gestionnaires, faute de service et faute détachable du service.
  - Le cas de la responsabilité des biens pour les personnes majeures hébergées en ESSMS.
  - La responsabilité contractuelle du fait d'autrui.
  - La réparation du dommage.
- La responsabilité pénale
  - Les différences entre les fautes intentionnelles et non intentionnelles.
  - Les conditions d'engagement de la responsabilité du professionnel (auteur, complice).
  - Les conditions d'engagement de la responsabilité de la personne morale employeur.
  - L'impact des délégations.
- La responsabilité disciplinaire
  - Les professionnels concernés.
  - Les enjeux et les conséquences.
- Cartographie et analyse des principales fautes susceptibles d'être commises au regard des critères d'appréciation actuellement mis en avant par la jurisprudence
  - Les fautes de négligence, défaut de surveillance etc.
  - Les imprudences.
  - Les prescriptions et actes de soins non conformes.
  - Les inattentions fautives.
  - Les infections nosocomiales, les risques de contamination.
  - Les contentions physiques.
  - Les situations délicates : la fin de vie ; la décision de limitation ou d'arrêt de tout traitement : rôle de l'équipe de soins.
  - La maltraitance.
  - Les infractions financières.
- Réflexion sur les aides et réponses institutionnelles pouvant être proposées
  - Procédures et protocoles de signalement des actes de maltraitance.
  - Groupe d'analyse des pratiques.
  - Sollicitation et mobilisation des acteurs (administrations, ARS, département) pour l'obtention de moyens adéquats.
  - Diffusion des outils de la loi de 2002.